

POLITIQUE D'APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE

Responsable de la politique	Conseillères pédagogiques
Public concerné	Élèves, parents et membres du personnel
Dernière mise à jour	2024
Date de la prochaine révision	2027

Révision et modification de la politique

L'École Libanaise du Qatar se réserve le droit de réviser, de modifier ou de mettre à jour cette politique à tout moment afin d'assurer sa conformité avec les besoins de l'école, les réglementations applicables, les exigences d'accréditation et les meilleures pratiques pédagogiques. Toute révision approuvée prend effet à compter de sa date de publication, sauf indication contraire.

1. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION

L'école Libanaise du Qatar s'engage à incorporer de manière efficace et responsable la technologie dans son environnement éducatif. Notre objectif est d'améliorer l'apprentissage, d'inspirer la créativité et de préparer les élèves à réussir à l'ère numérique.

Cette politique d'apprentissage numérique décrit les lignes directrices pour une utilisation éthique et efficace des outils, ressources et plateformes numériques par les élèves et le personnel. Elle s'applique à tous les utilisateurs de ressources numériques au sein de l'école, pendant les heures de cours, dans le cadre d'activités extrascolaires et dans les environnements d'apprentissage en ligne.

2. INTÉGRATION DE LA TECHNOLOGIE : LE MODÈLE SAMR

La LSQ utilise le modèle SAMR (Substitution, Augmentation, Modification, Redéfinition) pour guider l'intégration des technologies dans l'enseignement. Ce cadre garantit que l'usage des outils numériques ne se contente pas de faciliter l'enseignement, mais élève aussi la qualité des apprentissages des élèves. Que ce soit au niveau de l'augmentation, de la modification ou de la redéfinition, la technologie doit être mobilisée pour créer des expériences d'apprentissage plus engageantes, interactives et personnalisées. En intégrant de manière réfléchie les outils numériques, nous visons à favoriser une compréhension plus approfondie, à développer la pensée critique et à encourager la collaboration entre les élèves, conduisant ainsi à de meilleurs résultats éducatifs. Voici un exemple pour chaque niveau d'intégration :

- Substitution : Les outils numériques remplacent les outils traditionnels sans changer leur fonction (par ex. utiliser des manuels numériques au lieu de manuels imprimés).
- Augmentation : La technologie améliore l'apprentissage en apportant une valeur ajoutée (par ex. applications éducatives fournissant un retour immédiat).
- Modification : La technologie transforme de manière significative les activités d'apprentissage, permettant des tâches plus complexes (par ex. programmes qui adaptent les parcours d'apprentissage en fonction des performances individuelles, offrant une différenciation selon les besoins des élèves).
- Redéfinition : La technologie rend possibles de nouvelles expériences d'apprentissage (par ex. concevoir et suivre des projets d'apprentissage individualisés ou des unités basées sur l'enquête, soutenus par une gamme d'outils numériques adaptés aux centres d'intérêt des élèves).

3. OUTILS NUMÉRIQUES ET PLATEFORMES

La LSQ fournit aux élèves et au personnel un accès à divers outils numériques, y compris des appareils fournis par l'école, des logiciels éducatifs et des plateformes de communication. Ces ressources sont strictement réservées à un usage académique.

Les élèves du secondaire sont priés d'apporter des appareils personnels (ordinateurs portables, tablettes) conformes aux spécifications de l'école. Les élèves du préscolaire et du primaire utilisent des iPads fournis par l'école.

4. POLITIQUE RELATIVE AUX TÉLÉPHONES PORTABLES DES ÉLÈVES

Les téléphones portables personnels sont interdits pendant les heures de cours. Les téléphones des élèves sont collectés et stockés, tandis que les téléphones de l'école sont disponibles en cas d'urgence.

5. UTILISATION ACCEPTABLE ET ATTENTES EN MATIÈRE DE COMPORTEMENT

Tous les utilisateurs doivent respecter les règles suivantes :

- S'engager dans une communication en ligne respectueuse et appropriée.
- S'abstenir de toute cyberintimidation, de tout harcèlement, de tout langage offensant ou de tout partage de contenu inapproprié.
- Utiliser les appareils et les ressources de l'école uniquement à des fins éducatives.
- S'abstenir d'accéder sans autorisation aux réseaux, systèmes ou appareils de l'école.
- Éviter le plagiat et la tricherie.
- Respecter les droits de propriété intellectuelle.

6. UTILISATION ÉTHIQUE DE L'IA DANS LE TRAVAIL DES ÉTUDIANTS

Les technologies génératives d'IA étant de plus en plus intégrées dans les pratiques éducatives, il est essentiel que les étudiants utilisent ces outils de manière éthique. Les étudiants sont encouragés à :

- Utiliser l'IA de manière responsable en tant qu'outil de recherche, de génération d'idées et de soutien organisationnel, tout en étant conscients des limites et des biais de ces technologies.
- Reconnaître tout contenu généré par l'IA ou toute assistance afin de respecter l'intégrité académique en suivant les lignes directrices suivantes :
 - Citer tout le contenu généré par l'IA en utilisant le format APA.
 - Reconnaître explicitement l'utilisation de l'assistance de l'IA dans la section des méthodes.
- Faire preuve d'esprit critique à l'égard des résultats de l'IA en vérifiant les informations et en prenant des décisions éclairées, plutôt qu'en se fiant uniquement aux réponses automatisées.
- Être attentifs aux implications en matière de confidentialité des données et de sécurité personnelle lorsque vous utilisez des outils et des plateformes d'IA.

7. ACTIONS DISCIPLINAIRES ET CONSÉQUENCES

Les violations de cette politique peuvent entraîner des conséquences spécifiées dans la politique de comportement et la politique d'intégrité académique de la LSQ. En fonction de la gravité et de la récurrence des violations, les conséquences peuvent inclure :

- Documentation des incidents de comportement sur le portail de l'école
- Signature de lettres d'avertissement par les élèves
- Réunions avec les parents concernant le comportement de l'élève
- Confiscation des téléphones ou des tablettes
- Expulsion de l'élève de l'école

8. SÉCURITÉ SUR INTERNET ET CYBERSÉCURITÉ

- Les élèves sont sensibilisés à la sécurité sur Internet, notamment à la protection des informations personnelles et au signalement d'activités suspectes.
- La LSQ protège la confidentialité des données des élèves et adhère à toutes les lois et réglementations pertinentes. Des plateformes vérifiées sont utilisées et les parents sont informés des politiques de collecte de données.
- L'école utilise des mesures de contrôle appropriées pour garantir le respect de la politique.

9. CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE

La LSQ encourage l'éducation à la citoyenneté numérique, en mettant l'accent sur un comportement en ligne responsable, la netiquette et les pratiques numériques éthiques.

10. GESTION DES APPAREILS ET DES RESSOURCES

- Les élèves sont responsables de l'entretien des appareils fournis par l'école. Tout dommage doit être immédiatement signalé par courriel au directeur de cycle par l'enseignant ou le personnel administratif. Les dommages seront alors évalués afin de déterminer si les parents devront couvrir les frais de réparation ou de remplacement.
- Les enseignants sont responsables de l'entretien des appareils fournis par l'école. Ils doivent signaler tout dommage au service informatique pour évaluation. Le service informatique déterminera les coûts de réparation ou de remplacement et la personne responsable du paiement.
- La LSQ s'efforce d'assurer un accès équitable aux ressources numériques pour tous les élèves. Un soutien est apporté aux élèves ayant un accès limité, notamment par le biais de prêts d'appareils et de ressources hors ligne.
- L'école ne dédommage pas pour les appareils personnels perdus, volés ou endommagés. Cependant, elle enquêtera sur l'incident et le signalera à l'équipe de direction de l'école.

11. SOUTIEN ET FORMATION

- La LSQ propose aux enseignants un développement professionnel continu sur l'intégration efficace des technologies.
- Une formation à la culture numérique est dispensée aux élèves à tous les niveaux scolaires.
- Le service informatique fournit une assistance technique afin de minimiser les perturbations de l'apprentissage.

12. ÉVALUATION ET SUIVI DES PROGRÈS DES ÉLÈVES

Les outils numériques peuvent compléter les méthodes traditionnelles d'évaluation de l'apprentissage des élèves et de suivi des progrès. Les données collectées seront utilisées de manière responsable et conformément à la réglementation sur la confidentialité des données.

13. IMPLICATION DES PARENTS

La LSQ encourage l'implication des parents dans le contrôle des activités numériques de leurs enfants. L'école fournit des conseils et des ressources, y compris des mises à jour régulières et des tutoriels de contrôle parental pour différentes plateformes. La LSQ offre un soutien par le biais de sessions virtuelles et de messages sur les médias sociaux qui fournissent des conseils aux parents

Politique d'apprentissage numérique

pour garantir une utilisation sûre des ressources et plateformes en ligne par les élèves, y compris les médias sociaux et les jeux en ligne.